

# Règlement du Championnat National F.S.G.T. de Vélo Route 2010



Validé le 10 octobre 2009, modifié le 20 mars 2010

Le label "Champion National" est accordé à partir du moment où au moins dix Comités se sont engagés, six comités pour les Féminines, et désigne le Champion National. En dessous, le label de "Critérium National" est attribué. Les catégories Minimes Filles et Cadettes sont regroupées dans un "Critérium National", chaque catégorie sera récompensée.

## Qualification

Ces Championnats sont ouverts aux adhérents dont la licence FSGT a été validée avant le 02 avril 2010 et répartis dans les catégories d'âges suivantes :

|                  |                        |
|------------------|------------------------|
| - Minimes (F/G)  | né(e)s en 1996 et 1997 |
| - Cadet (te) s   | né(e)s en 1994 et 1995 |
| - Juniors        | nés en 1992 et 1993    |
| - Espoirs        | nés entre 1988 et 1991 |
| - Seniors        | nés entre 1971 et 1987 |
| - Vétérans       | nés entre 1961 et 1970 |
| - Super Vétérans | nés entre 1951 et 1960 |
| - Anciens        | nés en 1950 et avant   |
| - Féminines      | nées en 1993 et avant  |

Chaque concurrent(e) devra courir dans sa catégorie d'âge.

Chaque épreuve sera limitée à 200 coureurs. Chaque Comité ne pourra pas engager plus de 3 équipes de 5 coureurs dans chaque course. Chaque Comité pourra proposer plusieurs coureurs remplaçants (ces remplaçants seront validés et pourront se présenter le jour du Championnat si un coureur titulaire est absent).

\* -Chaque coureur uniquement licencié F.S.G.T. (homme ou femme) devra justifier sa participation à un championnat départemental, ou régional, ou inter régional, ou a trois (3) épreuves Vélo Route F.S.G.T. entre le 01 Mars 2010 et le 1<sup>er</sup> Juin 2010.

\* -Chaque coureur doublement licencié (homme ou femme) devra justifier la participation à six (6) épreuves Vélo Route F.S.G.T. (4 pour les minimes et cadets) dont un championnat départemental ou régional ou inter régional entre le 01 Mars 2010 et le 1<sup>er</sup> Juin 2010.

\* -Tout coureur (H ou F) détenteur d'une licence F.F.C. en 2010 et possédant + de 200 points au classement national de cette fédération établi à la fin de la saison 2009 ne pourra prendre part à ces championnats Nationaux FSGT 2010.

\* -De même, tout coureur (H ou F) ayant été classé élite ou 1<sup>er</sup> catégorie à la F.F.C. au cours des 6

dernières années, ou y ayant marqué + de 200 points au cours des 2 dernières saisons ne sera pas admis.

\* -D'autre part, chaque coureur (H ou F) espoir, sénior, vétérans, super-vétérans et ancien doit avoir été licencié à la FSGT en 2009 pour être qualifié à ce championnat National FSGT 2010.

\* -Aucun champion régional, inter régional ou fédéral, de la saison en cours, et cela dans toutes les catégories des fédérations F.F.C. ou U.F.O.L.E.P. ne sera pas admis à participer a ce Championnat National F.S.G.T.

\* -Ne seront pas admis les coureurs (H ou F) engagés a tous championnats de France FFC et championnats U.C.I. de l'année en cours. Et cela dans toutes les catégories de valeur ou d'âge.

\* -Voir règlement national Article 15

LES ENGAGEMENTS DEVRONT PARVENIR A LA FEDERATION AVANT LE 15 JUIN 2010. Seuls seront enregistrés ceux validés par le Comité du coureur, accompagnés du règlement financier.

## Tenue vestimentaire

Chaque coureur d'un même Comité devra revêtir un maillot identique par catégorie, dans la mesure du possible. Les Champions départementaux et régionaux sur route devront revêtir leur maillot distinctif.

## Matériel

- Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve.
- Les braquets maximum seront de 6,14 m pour les Minimes garçons et filles et de 7,47 m pour les Cadets et cadettes.
- Les boyaux devront être parfaitement collés.
- L'utilisation de toute sorte de matériel et de roues est autorisée. Les embouts de guidon devront être obturés.
- Les adaptateurs sont interdits.

## Prise des dossards

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence dûment remplie avec : la photo, la signature du coureur, le contrôle médical et le timbre fédéral avec assurance (pour les clubs qui ont une assurance spécifique prière de fournir un justificatif) dont la validation devra être garantie par le Comité ou l'affiliation a été prise. Le coureur devra justifier de son identité par un document autre que sa licence. La prise des dossards est close 30 mn avant le départ de l'épreuve.

## Déroulement des épreuves

Les distances pour chaque épreuve seront les adaptées au profil du circuit et de l'ordre de:

|                     |   |          |
|---------------------|---|----------|
| * Minimes           | = | 40,0 km  |
| * Minimes Féminines | = | 30,0 km  |
| * Cadets            | = | 60,0 km  |
| * Cadettes          | = | 30,0 km  |
| * Juniors           | = | 80,0 km  |
| * Espoirs           | = | 90,0 km  |
| * Seniors           | = | 100,0 km |
| * Vétérans          | = | 80,0 km  |
| * Super Vétérans    | = | 70,0 km  |
| * Anciens           | = | 60,0 km  |
| * Féminines         | = | 60,0 km  |

L'appel des coureurs se fera nominativement et 15 minutes avant l'heure de départ.

L'ordre des départs se fera Champion sortant, Champions Inter Régionaux et Régionaux, Départementaux le cas échéant (pour les comités qui ne sont pas regroupés en région), Comité organisateur, puis les autres Comités par équipe de 5 coureurs suivant l'ordre de réception des inscriptions au secrétariat de CNAV.

Seuls les véhicules suivants seront autorisés sur le circuit : voiture ouvreuse, directeur de course, voiture dépannage échappés, voiture commissaire derrière peloton (prise des coureurs lâchés), voitures neutres de dépannage, trois véhicules de dépannage. Un numéro d'ordre sera attribué lors de la réunion d'information.

Pour toutes les épreuves, chaque Comité ayant une voiture de dépannage devra fournir un commissaire qui prendra place dans un autre véhicule.

Véhicule premiers secours, voiture balai. Tous ces véhicules seront en liaison radio avec le podium d'arrivée.

## Changement de matériel

Le changement de roue et de vélo est autorisé sur toute la longueur du circuit et entre équipiers.

## Ravitaillement

Le ravitaillement sera autorisé durant la durée de chaque épreuve dans une seule zone fixée par les organisateurs. Il se fera exclusivement par piétons sur le côté droit de la chaussée.

## Récompenses fédérales

Le Champion National se verra remettre le maillot de Champion Fédéral, et médaille fédérale aux trois premiers.

Le vainqueur du Critérium National se verra remettre un écusson qu'il devra porter sur son maillot de route et médaille distinctive aux trois premiers.

Un challenge avec le label "Champion National par équipe" sera remis sur trois coureurs dans chaque épreuve. Les équipes de cinq coureurs seront désignées au moment des engagements qui concourront pour ce prix d'équipe (le Comité n'ayant engagé que trois coureurs pourra bien sûr participer à ce prix d'équipe).

Un challenge portant le label de "Comité Champion National" sera attribué sur l'ensemble des épreuves et remis en jeu l'année suivante.

2004 : Comité Essonne - Seine et Marne sud

2005 : Comité Haute Garonne

2006 : Comité Hautes Pyrénées

2007 : Comité Bretagne

2008 : Comité de la Loire

2009 : Comité de la Sarthe

## Echauffements

Les échauffements sont interdits sur le circuit pendant le déroulement des épreuves. Le passage sur la ligne d'arrivée est interdit lors du déroulement d'une épreuve et sera passible de sanction.

## Sanctions

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur. Toute transgression au critère de qualification pourra entraîner la suspension **d'UN AN** du Comité du coureur concerné.

## Réclamation

Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des Comités dans un délai de 15 jours après le Championnat à l'adresse suivante :

Collectif National des Activités Vélo  
de la F.S.G.T.

14-16 Rue de SCANDICCI  
93508 PANTIN CEDEX



CYCLISME